

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} octobre 2014

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

Mme BAUDOUIN Caroline, Mme BRAUD Isabelle, M. BUREAU Pierre, M. DE TROGOFF Gaëtan, M. GONNORD Pierre, Mme REVEAU Anne-Marie, M. ROBIN Philippe, M. ROUGER Jany, M. ROUGET Christophe, Mme TORRES-FROMETA Caroline, Mme VRIGNAUD Cécile

ETAIENT EXCUSES :

M. GOBIN Yves, M. RAUTUREAU Sébastien, M. TEILLET Alexis, Mme VIOLLEAU Colette.

VOTANTS : 11 sur 15

M. ROBIN ouvre la séance à 19h30

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité. Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de Caroline BAUDOUIN.

I- BILAN DE LA SAISON 2014

Le bilan de la saison est présenté en séance (voir **annexe 1**).

II- ACTIONS 4^e TRIMESTRE 2014

Le plan de charge du 4^e trimestre 2014 est présenté en séance (voir **annexe 2**).

1. COMMUNICATION

o Éditions papier grand public

▪ Brochure groupes 2015

- sortie au 24 septembre 2014 en 500 exemplaires

P. Gonnord s'étonne du fait que cette brochure ne présente pas l'ensemble de l'offre d'hébergement à destination des groupes, alors qu'il s'en est déjà fait écho l'année dernière.

Ph. Robin répond que cette brochure est une édition commerciale plutôt à destination des autocaristes, qui sont à la recherche de prestation hôtelière avec des chambres entre 2 et 4 personnes. Il précise que cela n'empêche nullement la responsable du service commercial de proposer d'autres types d'hébergement selon les demandes qui lui sont faites.

- Guide 2015 Gîtes de France Deux-Sèvres
 - Double page pour l'OT du Bocage Bressuirais
 - Réalisation en interne
- Agenda des animations vacances Toussaint 2014
 - En partenariat avec OT Pouzauges
 - Réalisation en interne par OTBB

- *Guide d'accueil et annuaire des hébergements 2015*
 - Charte graphique régionale
 - Sortie prévue au 10 janvier 2015
- o Editions papier pour les professionnels
 - Réalisation d'un guide de visite des hébergeurs
 - Réalisation d'une synthèse de l'activité de l'OT pour diffusion auprès mairies et prestataires du territoire
- o Communication Web
 - Site internet – travail sur un cahier des charges pour un nouveau site
 - Alimentation du blog de l'ADT (au moins 1 article par mois)

2. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- a. *Taxe de séjour* - RDV personnalisés, réunions d'information et formation logiciel
 - D'octobre à décembre 2014
- b. *Réunion autour de la randonnée*
 - Mardi 7 octobre à 19h
 - Communes et associations de randonnée
 - Ordre du jour : état des lieux, perspectives
- c. *Rédaction du schéma de développement touristique*
 - 3^e réunion de la commission tourisme le 2 octobre 2014
 1. diagnostic touristique
 2. partage du diagnostic et définition des enjeux par des groupes de travail intégrant les socio-professionnels
- d. *Réunion avec sites de visites* – 17 octobre 2014
 - Bocage des Enfants – stratégie centres de loisirs 2015 et convention de commissionnement à 8%
 - Carte avantages inter-sites
 - Opérations de promotion 2015
 - Agenda animations petites vacances scolaires

3. SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT CHÂTEAU D'ARGENTON LES VALLÉES

Jusqu'en 2013, l'Office de Tourisme du Pays Thouarsais assurait, les jeudis de juillet-août et lors des Journées du Patrimoine, la visite guidée du château d'Argenton les Vallées (ruines, chapelle avec fresque et chapelle avec charpente en bois), par le biais d'une convention avec le propriétaire, Philippe Charier, selon les conditions suivantes :

- 3.10€ à partir de 13 ans
- Moyenne de 5 personnes par visite en 2013, 9 en 2012
- Assurance à la charge de l'OT

Après une saison 2014 sans visite, M. Charrier propose à l'OT du Bocage Bressuirais d'assurer ces visites à partir de 2015. Cécile Guyonnaud et/ou un saisonnier assurerait cette prestation (45mn aller-retour et 45mn de visite environ). La convention est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide

- D'accepter la proposition de partenariat de M. Charrier selon les termes de la convention jointe
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

III- ADMINISTRATIF

1. TAXE DE SEJOUR : HARMONISATION DE LA COLLECTE ET ACQUISITION LOGICIEL DE TELEDECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Par délibération en date du 8 juillet 2014, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a institué la taxe de séjour au réel sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2015 et a décidé de gérer la mise en œuvre et la collecte en lien avec la Régie personnalisée « Office de Tourisme ».

Un courrier a été adressé le 5 août dernier aux hébergeurs impactés par cette délibération, à savoir ceux installés dans les communes de l'ancien territoire de Terre de Sèvre et à Neuvy-Bouin.

Au 1^{er} janvier 2013, le nombre d'hébergeurs déclarant la taxe de séjour au réel était de **102** ; Au 1^{er} janvier 2014, il est passé à **126** ; Au 1^{er} janvier 2015, il passera à plus de **160**.

Afin d'optimiser le temps passé à la collecte et afin d'augmenter les rentrées d'argent, il est proposé au Conseil d'Administration d'acquérir un logiciel de gestion et de télédéclaration de la taxe de séjour.

Plusieurs offres seront présentées en séance :

SOCIETE	COUT EN INVESTISSEMENT (HT)	COUT MAINTENANCE ANNUELLE (TTC)	AVANTAGES	INCONVENIENTS / PARTICULARITES
3D Ouest Lannion (22)	4 000.00 €	720.00 €	* personnalisation de la plateforme par OT (documents à consulter, texte d'accueil, infos diverses, sondages...) * simplicité d'utilisation par hébergeurs et interface agréable, manuel de l'utilisateur fourni * déclarations par séjour ou au mois (au choix de l'OT suivant catégorie hébergement) * relances et messages automatisés * version anglaise incorporée * statistiques détaillées	
Nouveaux Territoires Marseille (13)	4 140.00 € (dont 900€ pour la version anglaise)	2 439.84 €	* personnalisation de la plateforme par OT (documents à consulter, texte d'accueil, infos taxe de séjour) * simplicité d'utilisation par hébergeurs et interface agréable, manuel de l'utilisateur fourni * statistiques détaillées * déclarations à la période uniquement	* coût annuel de la maintenance élevée
ALOA Brive la Gaillarde (19)	1 500.00 €	792.00 €	* courriers et mails personnalisés à l'installation de la solution * déclaration par période uniquement * relances et messages automatisés * statistiques détaillées * possibilité de réinitialiser mot de passe hébergeur directement par l'OT	* pas de version anglaise, propose d'installer google traduction * enregistrement par OT des déclarations et des règlements non faits en ligne (chèques et espèces)
SISTEC Labège (31)	2 940.00 €	796.00 €	* possibilité pour l'hébergeur d'adresser un mail au régisseur depuis le portail web	* peu de gain de temps par l'OT car obligation de vérifier et valider chaque déclaration des hébergeurs * pas de relance automatisée * visuel daté et solution non intuitive

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide

- D'acquérir une solution de gestion et de télédéclaration de la taxe de séjour auprès de 3D Ouest pour un montant d'investissement de 4 000€ HT et un coût de maintenance annuelle de 720€ TTC
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

2. AVANCEMENT DU BUDGET 2014

Un point sur l'avancement du budget au 15 septembre 2014 est présenté en séance :

	Crédits votés	Crédits utilisés	%
Charges à caractère général	202 081.87 €	142 034.96€	70.30%
Charges de personnel	257 640.14 €	155 945.66€	60.52%
Total Dépenses Fonctionnement	473 350.29 €	308 589.25€	65.20%

	Crédits votés	Crédits utilisés	%
Produits services et ventes	145 850.00	119 461.30€	81.90%
Subventions	304 623.13	268 636.00	88.20%
Total Recettes Fonctionnement	473 350.29 €	389 831.82€	82.35%

3. REORGANISATION OFFICE DE TOURISME

Maryse Grellier devrait faire valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2015, ce qui implique une réorganisation de l'Office de Tourisme, puisqu'elle occupait les missions suivantes :

- Régisseur de la régie de recettes et de la régie taxe de séjour
- Comptabilité de la structure en lien avec l'Agglomération et les services administratifs (Trésor Public, CDG79, CNRACL...)
- Administration générale (commandes boutiques et fournitures diverses)
- Responsable billetterie (rédaction des conventions avec les associations, suivi des relations avec les tourneurs)
- Renfort accueil (5h par semaine en moyenne)

Sur toute la partie administrative et comptable, il est proposé au Conseil d'Administration de partager un poste **d'assistante administrative** avec la Régie Bocapôle.

Concernant le renfort en accueil, nécessaire sur certaines périodes de l'année, plusieurs pistes sont déjà évoquées :

- Aménagement des horaires d'ouverture à Mauléon
- Paiement d'heures complémentaires ou augmentation du temps de travail
- Annualisation du temps de travail
- Renfort par saisonnier

Dans le cadre de la réorganisation du service communication de l'Agglomération et vu la satisfaction que la qualité de son travail a engendrée auprès de l'Office de Tourisme, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a proposé l'intégration de **Bénédictte BESNARD** à la structure, en tant que **Chargée de communication**.

Elle reprendra notamment des missions partagées actuellement sur les postes de direction et de chargé de mission tourisme, afin de permettre à chacun de se recentrer sur ses missions premières

- rédaction et agrégation de contenu pour la réalisation des éditions
- réalisation des documents (grand publics et professionnels)
- animation du site internet et des réseaux sociaux
- production de contenus pour le blog de l'ADT
- organisation des opérations de promotion (conjointement avec Cécile Guyonnaud)

Elle devrait prendre ses fonctions au sein de l'Office de Tourisme début novembre prochain.

4. PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2014-2015-2016

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale renforçant le droit à la formation des agents territoriaux ;

Considérant la démarche de mutualisation engagée depuis 2012 par plusieurs communes du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais au sein d'un comité de pilotage ;

Considérant l'engagement du CNFPT de territorialiser certaines formations en vue de répondre au plus près des réalités locales ;

Considérant la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale portée par la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais ;

Il est proposé au Conseil d'Administration

- d'adhérer à la démarche de plan de formation mutualisé avec le CNFPT pour les années 2014-2015-2016 , répondant aux orientations nationales et objectifs stratégiques que le CNFPT s'est fixé dans son plan national de développement, et se fixant les objectifs suivants :
 - Participer au respect de l'obligation de formation des agents territoriaux.
 - Développer une synergie en termes de formation à l'échelle du territoire du bocage bressuirais (accompagnement des collectivités à la mise en place d'une véritable ingénierie de formation, participation à une GPEC Territoriale, extension de la démarche du plan de formation mutualisé à l'ensemble des collectivités territoriales du bocage bressuirais, facilitation de l'organisation des départs en formation,...),
 - Territorialiser les formations dans une démarche de développement durable et de profit aux acteurs du territoire,
 - Développer la formation des agents sur le territoire

Étant entendu que la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais assurera à titre expérimental un rôle de coordinateur, de relais territorial en vue d'un transfert à échéance de la convention à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide

- D'adopter cette délibération
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

5. MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES

Vu l'avis positif du Trésorier Payeur Général de la Trésorerie de Bressuire,
Il est proposé au Conseil d'Administration de modifier l'article n°13 de la délibération du 21 mai 2014, concernant la régie de recettes et d'avances :

Article 1^{er} – il est institué une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des ventes de produits divers à compter du 24 juin 2003, auprès de la Régie personnalisée Office de Tourisme du Bocage Bressuirais

Article 2– cette régie est installée à l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais, place de l'Hôtel de Ville à Bressuire.

Article 3 – la régie fonctionne toute l'année.

Article 4 – la régie encaisse les produits suivants :

- Billetterie de spectacles, d'animations, de sites de visite et d'activités
- Articles divers de la boutique
- Service aux prestataires et partenaires touristique
- Hébergement et séjours touristiques (en tant qu'organisateur de voyage)
- visites guidées et animations

Article 5 –Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) par chèque bancaire à l'ordre de Régisseur Office de Tourisme
- 2) en espèces
- 3) en carte bancaire
- 4) par paiement sécurisé sur Internet (type Paypal)
- 5) par virement sur le compte de dépôt de fonds
- 6) par chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture acquittée.

Article 6 – un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Article 7- le montant maximum de l'encaissement mensuel que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000 €.

Article 8 - La régie paie les dépenses suivantes :

- Avances de frais de mission et de stage
- Factures des prestataires touristiques dans le cadre de la vente d'hébergements et de séjours touristiques
- Factures des fournisseurs des produits boutique
- Factures de billetteries
- Frais de gestion bancaires (liés aux encaissements par carte bancaire)
- Frais de gestion liés à l'acceptation de titres spéciaux de paiement (type chèques-vacances)

Article 9 - Les dépenses désignées à l'article 8 sont payées selon les modes de règlement suivants

- par virement depuis le compte de dépôt de fonds
- par prélèvement sur le compte de dépôt de fonds
- par chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds

- par carte bancaire depuis le compte de dépôt de fonds

Article 10 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie principale de Bressuire

Article 11 - Il est créé une sous-régie de recettes et d'avances dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

Article 12 - L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 13 - Le montant maximum de l'avance mensuelle à consentir au régisseur est fixé à ~~15 000 €~~ **25 000€**

Article 14 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Bressuire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 15 - Le régisseur verse auprès du comptable public de Bressuire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 16 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 17 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 18 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 19 - Le président de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais et le comptable public assignataire de Bressuire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide

- De modifier l'article 13 de la délibération du 21 mai 2014 concernant la régie de recettes et d'avances.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

• Taxe sur les salaires

Le Trésor Public a été sollicité au sujet du paiement de la taxe sur les salaires par l'Office de Tourisme ; seule collectivité à s'en acquitter, depuis 2003, pour un montant annuel d'environ 13 000€.

Par courrier du 29 août 2014, la Direction Générale des Finances Publiques a accordé un dégrèvement à l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais et lui remboursera les sommes versées en 2012, 2013 et 2014 (à savoir **31 231€**), plus des intérêts moratoires.

• Agenda :

- o Prochain Conseil d'Administration
 - Jeudi 13 novembre 2014 à 18h
 - Plan d'actions 2015
 - Débat d'Orientations Budgétaires

CA 1^{er} octobre 2014

BILAN DE SAISON 2014



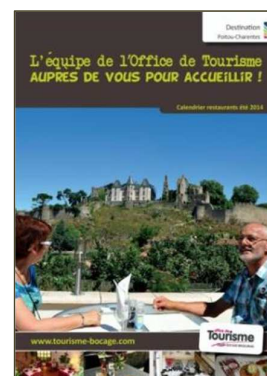
CA 1^{ER} OCTOBRE 2014

OFFICE DE TOURISME

• Outils à disposition des prestataires

- Guide pratique de l'été – adressé par mail
- Calendrier d'ouverture des restaurants
- Menus thématiques hebdomadaires

↪ Retours très positifs



CA 1^{ER} OCTOBRE 2014

BILAN OFFICE DE TOURISME

• Actions et animations



- **Promotion de la carte ambassadeur**
 - 28-29 juin – Grand prix automobile des Deux-Sèvres
 - 12 juillet – Départ du Tour Cycliste des Deux-Sèvres
 - 8 août – Marché des Producteurs de Pays Argenton les Vallées

- **Chasses au trésor – Bressuire**
 - 4 mardis du 14 juillet au 15 août
 - Entre 30 et 110 personnes



- **Visite de Bressuire et de l'exposition d'été**
 - Chaque mercredi de juillet et août à 17h30
 - 1 seule annulation (aucun participant)
 - Entre 3 et 6 participants en moyenne



CA 1^{ER} OCTOBRE 2014

BILAN OFFICE DE TOURISME

• Actions diverses

- **exposition sur le cuir à Mauléon**
 - Départ de l'exposition à l'Office de Tourisme
 - Réalisation du document de visite



- **Visite d'entreprise Body Nature à Nueil-Les-Aubiers**
 - Réservation à l'OT
 - 13 personnes le 11 juillet
 - 25 personnes le 21 août



- **Reportage photos CG 79**
 - 5 août - Parc Aventure, L'Absie, Sèvre Atruche, Pescalis
 - Présence de 2 couples de prestataires comme figurants
 - 18 août – Randonnée



CA 1^{ER} OCTOBRE 2014

BILAN OFFICE DE TOURISME

• Accueil touristique

- Partenariat avec Pescalis
 - Saisonnière embauchée et formée par OT
- **Ouverture de 2 points d'accueil saisonniers**
 - Château Bressuire
 - Maison des Services à Argenton les Vallées
- **Baisse de 6.8% de la fréquentation globale**
 - Juin et septembre en hausse
 - Août en forte baisse (20%)



• Explications :

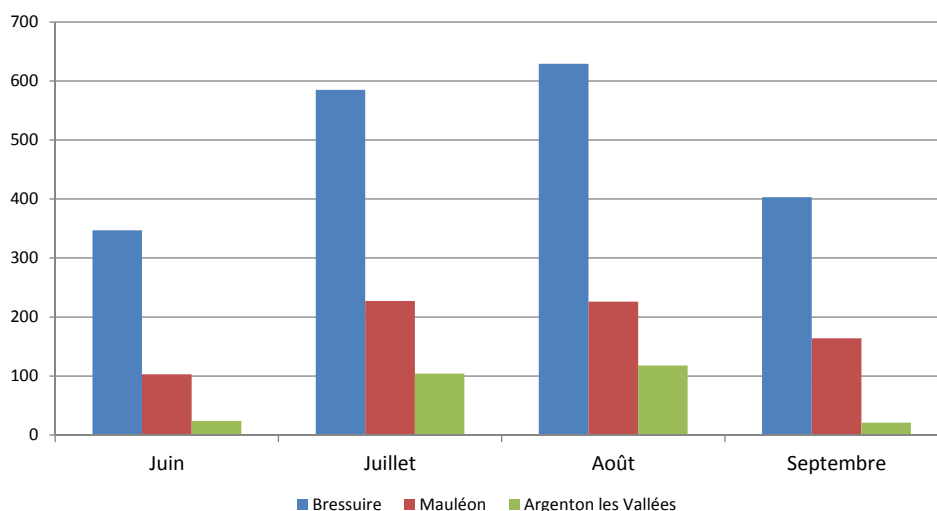
- Modification comportement des clientèles depuis plusieurs années (préparation de voyage en amont, utilisation grandissante d'Internet en voyage et en mobilité)
- Diffusion plus large de l'information touristique
 - Sites de visite
 - hébergements



CA 1^{ER} OCTOBRE 2014

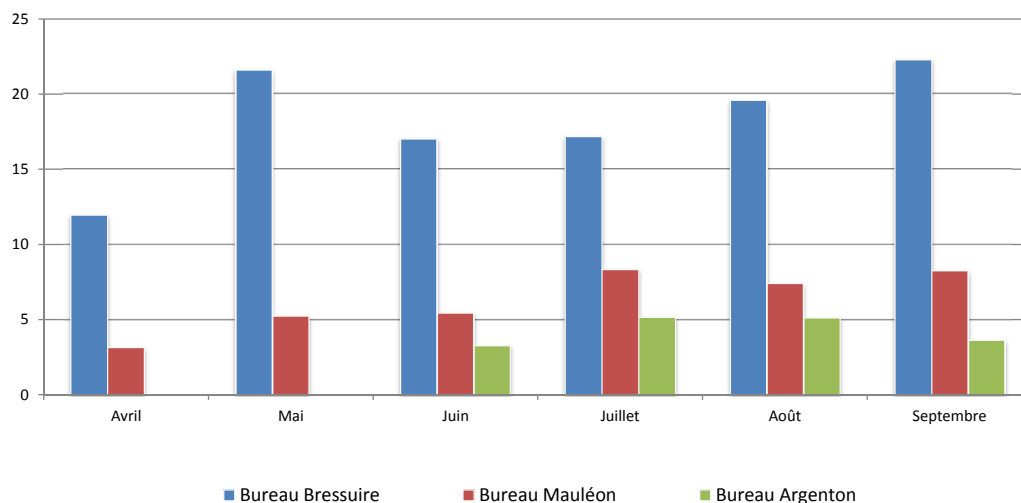
BILAN OFFICE DE TOURISME

**Nombre de visiteurs par bureau d'accueil
saison 2014**



BILAN OFFICE DE TOURISME

Nombre moyen de contacts par jour d'ouverture
Saison 2014

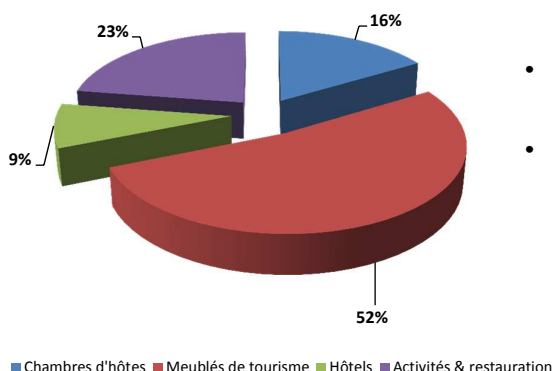


BILAN OFFICE DE TOURISME

• Commercialisation

- Volume d'affaire global en hausse de 57% par rapport à 2013 (124 942€)
 - + 33% pour la clientèle individuelle
 - + 64% pour la clientèle groupe

Répartition du volume d'affaire individuel
année 2014



- Même nombre de dossiers finalisés qu'en 2013
 - Séjours plus longs
 - Plus de participants par séjour
 - Plus de billetterie Puy du Fou
- Les réservations se sont fait plus tôt dans la saison qu'en 2013
- Moins de demandes de dernière minute en juillet-août

↳ **Immatriculation renouvelée pour 3 ans**



BILAN TERRITOIRE

• Sites de visite

- Même fréquentation qu'en 2013, voire une augmentation pour certains (Château de Saint-Mesmin, Tour Nivelles)
- Une saison qui a débuté plus tôt qu'en 2013 et qui a bénéficié d'une prolongation en septembre



• Hébergements

• Hôtellerie

- Juin et août sont les 2 meilleurs mois
- Importance des réservations de dernière minute et des résas depuis booking.com
- Quelques séjours plus longs (individuels et groupes)

• Campings

- Saison satisfaisante malgré le temps



BILAN TERRITOIRE

• Hébergements

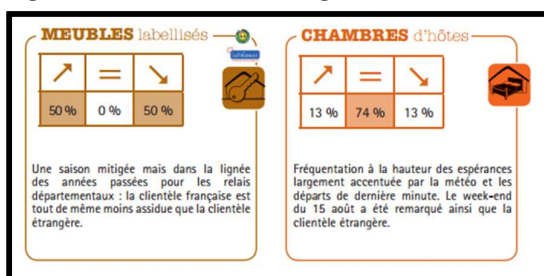
• Chambres d'hôtes

- Excellente saison pour les hébergeurs présents sur booking.com
- Bonne saison pour les autres, avec de nombreuses demandes de dernière minute

• Meublés de tourisme

- Excellent taux de remplissage dû à une saison qui a débuté plus tôt qu'en 2013 (ponts de mai et WE de juin)
- Plutôt des séjours à la semaine
- Retour des anglais

👉 **Bonne saison globalement en Bocage Bressuirais et en Deux-Sèvres**



» BILAN TERRITOIRE

• Enquête clientèle été 2014

- 87% des touristes viennent pour la 1^{ère} fois
- 28% des séjours durent une semaine ou plus
- 79% des personnes interrogées étaient là en famille
- Raisons de leur venue
 - Proximité du Puy du Fou – 58%
 - Hébergement disponible – 29%
- Leur activité pendant leur séjour
 1. Visites parcs de loisirs, sites de visite
 2. Balade, randonnée pédestre



PLAN DE CHARGE 4^E TRIMESTRE 2014

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE 2014
COMMUNICATION / PROMOTION	* maj infos de la base de données * réalisation 2 pages pub dans guide 2015 Gîtes de France	* maj infos de la base de données * relance mail et tél. prestataires * réalisation calendrier des animations Toussaint * 11 octobre – promotion carte Ambassadeur dans le cadre de la journée Déparp à Bressuire * création encart promotionnel sur set de table réalisé par AJEF (organisateur des Highland Games 2015)	* réalisation guide d'accueil et annuaire des hébergements * Préparation des opérations de promotion 2015 * maj infos de la base de données * relance tél. prestataires	* finalisation guide d'accueil et annuaire des hébergements * validation cahier des charges site internet et lancement de la consultation
ACCOMPAGNEMENT PRESTATAIRES	* Finalisation dossier de visite et d'équivalence taxe de séjour	* visite prestataires taxe de séjour * réunion randonnée – 7 octobre * formation à l'outil Open System (réservation en ligne)	* Déploiement logiciel taxe de séjour * ateliers de français	* Déploiement logiciel taxe de séjour * ateliers de français
COMMERCIALISATION	* sortie et envoi de la brochure groupes 2015 * sortie brochure groupes ADT	* réunion BDE pour stratégie 2015 (CL) et stratégie 2016 (scolaires) * réponse aux demandes groupes	* réponse aux demandes de groupes * création de produits clés en main pour salons 2015	* réponse aux demandes de groupes * création de produits clés en main pour salons 2015
STRATEGIE	* bilan de saison * réflexion réorganisation OT suite retraite de Maryse Grellier et congé maternité Laurence Fouillet	* élaboration plan d'action annuel 2015 et budget * projection budget 2015	* Conseil d'Administration – DOB et validation du plan d'action annuel 2015	* finalisation budget 2015 * recrutement des saisonniers
	Participation à la rédaction du schéma de développement touristique			
RESEAU	* séminaire des directeurs OT – Vannes	* réunion directeurs OT-ADT * travail sur actions communes 2015 * Jury Régional Villes et Villages Fleuris * réunion des groupes métier Accueil et Commercialisation * AG FROTSI	* réunion directeurs OT-ADT	

A Noter - Congé maternité de Laurence FOUILLET du 28 novembre 2014 au 20 mars 2015 (hors congés annuels)
Départ à la retraite de Maryse GRELLIER au 31 janvier 2015

CONVENTION

Visite du château d'Argenton-les-Vallées
8, place Philippe de Commynes

Entre M. Philippe CHARIER, propriétaire des lieux, habitant les Peupliers 36, rue de Picpus 75 012 PARIS, propriétaire du château

Et

L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, sis 6 place de l'hôtel de ville 79 300 BRESSUIRE, représenté par son Président, M. Philippe ROBIN

Article 1

Monsieur Ph. Charier autorise l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais à organiser la visite des biens classés Monuments Historiques dans les conditions suivantes :

1. Les jours de visite

- 1) Les lieux, objet de la visite au public, sont ouverts deux jours par semaine le jeudi et le samedi. Pour permettre cela, un jeu des clefs de la porte d'entrée du N° 8 ainsi que de l'abside ont été remises auprès de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.
- 2) Le week-end des journées du Patrimoine s'ajoute à ces jours. L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais pourra, de manière exceptionnelle, envisager d'autres visites sous réserve d'en informer le propriétaire.

2. Déroulement des visites

- 1) Les visites se déroulent avec la présence d'un employé de l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais
Ce dernier s'assure, en fin de visite, de la sortie de tous les visiteurs.
- 2) Seuls les lieux classés font l'objet de visite. L'accès aux parties privatives n'est pas autorisé que le propriétaire soit présent ou non sur les lieux.

- 3) Le jeu de clefs reste en permanence en possession de l'Office du Tourisme. Il ne sera en aucun cas remis ou prêté à une autre personne étrangère à l'Office de Tourisme même de façon occasionnelle.
- 4) En fin de visite, les portes seront systématiquement refermées à clef.

Article 2

Le propriétaire ne sollicite aucune rémunération par rapport aux recettes que l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais retire des visites

Article 3

Le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable des dommages corporels ou autres subis par les visiteurs. L'Office de Tourisme est assuré pour les risques éventuels dans le cadre des visites.

Article 4

La réalisation de photos à l'intérieur du site par les visiteurs est interdite. Dans le cas où l'OT du Bocage Bressuirais fait visiter une personne ou un groupe de personnes qui ont un but de recherche ou d'étude en vue d'une publication, les photos sont autorisées sous réserve qu'un exemplaire soit prévu pour M. Charier.

La réalisation par l'OT du Bocage Bressuirais de photos à usage commercial devra faire l'objet d'un accord particulier. Cet accord pourra amener à une rémunération. Cette disposition ne concerne pas les photos pour la promotion du site.

Article 5

L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais fournira les statistiques au niveau du nombre de visites et visiteurs en fin d'année.

Article 6

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et pourra être revue de manière annuelle à la demande d'un des deux signataires. En cas de vente, cette convention est nulle et non avenue.

Fait en deux exemplaires.

M. Philippe Charier
Propriétaire

Leà Bressuire

M. Philippe ROBIN
Président de l'Office de
Tourisme du Bocage Bressuirais